

Note introductive - Structure et contenu du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique relatif au projet de révision du décret de la réserve naturelle de Scandola est composé de 5 pièces :

- **Pièce n°1 : Rapport d'enquête publique.**
La première pièce de ce dossier d'enquête publique a pour objet de présenter, d'expliquer et de justifier le projet de révision du décret de la réserve naturelle de Scandola. Elle démontre notamment l'intérêt écologique de cette révision à l'appui d'un résumé de plusieurs études scientifiques. Ce rapport établit également un lien entre les pressions anthropiques identifiées dans la réserve naturelle, les mesures proposées dans le cadre du projet de décret et les incidences générales de ces modifications.
- **Pièce n°2 : Projet de décret révisé.**
La pièce n°2 est le projet de décret portant révision du décret de création de la réserve naturelle de Scandola. Ce projet d'acte propose les nouvelles mesures réglementaires de la réserve naturelle de Scandola.
- **Pièce n°3 : Tableau de comparaison entre les deux décrets.**
La pièce n°3 est un tableau de comparaison entre le projet de décret révisé (pièce n°2) et le décret n° 75-1128 du 9 décembre 1975 portant création de la réserve naturelle de Scandola.
- **Pièce n°4 : Note de présentation non technique**
La pièce n°4 est une note synthétique de présentation du projet de révision du décret de la réserve naturelle de Scandola.
- **Pièce n°5 : Documents relatifs au foncier de la réserve naturelle**
La pièce n°5 regroupe les documents relatifs au foncier de la réserve naturelle, notamment le plan de délimitation du périmètre et le plan cadastral et état parcellaire.

Le contenu du dossier soumis à l'enquête publique a été élaboré en conformité avec les dispositions des articles R.332-3 et R.123-8 du code de l'environnement.

Éléments obligatoires mentionnés à l'article R.332-3 du code de l'environnement	Correspondance dans le dossier d'enquête publique
Une note de présentation non technique	Pièce n°4 du dossier d'enquête publique
Un plan de délimitation du territoire à classer	Pièce n°5 du dossier d'enquête publique (partie 1)
Les plans cadastraux et l'état parcellaire	Pièce n°5 du dossier d'enquête publique (partie 2)
Une étude sur les incidences générales et les conséquences socio-économiques du projet	Pièce n°1 du dossier d'enquête publique (partie 5)
La liste des sujétions et interdictions nécessaires à la protection de la réserve ainsi que les orientations générales de gestion	Pièce n°1 du dossier d'enquête publique (partie 4)
Un résumé de l'étude scientifique prévue à l'article R.332-1 du code de l'environnement	Pièce n°1 du dossier d'enquête publique (partie 3)

De plus, conformément à l'article R.123-8 du code de l'environnement le rapport d'enquête publique (pièce n°1 du dossier d'enquête publique), fait mention, en introduction, des textes qui régissent l'enquête publique et indique la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet de révision.

En complément des cinq pièces obligatoires susmentionnées et pour la bonne information du public, le dossier d'enquête publique est complété des trois pièces suivantes :

- **Pièce n°6 : Décision de désignation du commissaire enquêteur N° E24000026/20 par le président du Tribunal Administratif de Bastia du 19 septembre 2024.**
- **Pièce n°7 : Arrêté portant ouverture d'enquête publique n° R20-2024-11-25-00002 en date du 25 novembre 2024.**
- **Pièce n°8 : Deux avis du conseil national de la protection de la nature (CNPN).**

La pièce n°8 regroupe l'avis d'opportunité du CNPN en date du 17 janvier 2023 et l'avis intermédiaire du CNPN en date du 23 avril 2024. A l'issue de l'enquête publique, le projet de révision du décret de la réserve naturelle de Scandola fera l'objet d'un avis final du CNPN.